

Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

Des experts en eau réclament un soutien du gouvernement fédéral en faveur du plan d'eau le plus important du Canada

Québec, le 11 juin 2009- À l'occasion du centième anniversaire du Traité des eaux limitrophes, le Forum pour un leadership sur les questions relatives à l'eau (FLOW) demande au gouvernement fédéral d'investir dans la protection de l'eau en soutenant davantage la Commission mixte internationale.

Créée en vertu du Traité, la Commission mixte internationale (CMI) est un organisme binational qui se consacre à la résolution des litiges entre le Canada et les États-Unis concernant leurs eaux limitrophes. Alors que l'on célèbre les cent ans de réussite de la Commission, ce groupe d'experts réputés s'inquiète du fait que ces dernières années, la pertinence de la Commission a été remise en question par un manque de ressources et un soutien insuffisant.

« Le Traité était bien en avant sur son temps et la CMI doit être félicité pour le siècle de succès sans précédent qu'elle a connu dans sa gestion proactive des problèmes liés aux plans d'eau partagés entre le Canada et les États-Unis, » a souligné Jim Bruce, coprésident de FLOW et co-président sortant du Conseil de la qualité de l'eau des Grands Lacs de la CMI. « Ce Traité est un document remarquable et les principes qu'il énonce sont aussi pertinents aujourd'hui qu'ils l'étaient en 1909. »

« La CMI constitue pour le reste du monde un modèle des bonnes relations en matière d'eau transfrontalière qui peuvent se tisser entre des voisins riverains, » a déclaré Bob Sandford, président de l'Initiative canadienne de partenariat dans le cadre de la Décennie internationale d'action « L'eau, source de vie » de l'ONU.

En 100 ans d'existence, la Commission a reçu près de 100 demandes et elle a toujours obtenu un plein consensus, hormis à deux occasions. Dans la très grande majorité des cas, les gouvernements ont agi selon les recommandations de la Commission. À l'aube de ce nouveau millénaire, la Commission pourra compter sur de nouvelles opportunités, mais elle devra également composer avec de nouvelles sources d'inquiétude.

« La CMI doit être félicité pour son Initiative internationale sur les bassins hydrographiques, qui reconnaît l'interrelation complexe qui lie les facteurs socio-économiques et environnementaux ainsi que les questions relatives à la qualité et la quantité de l'eau, » a déclaré Ralph Pentland, ancien coprésident de cinq conseils et comités de la CMI. « Nous devons toutefois recevoir un appui beaucoup plus important de la part du gouvernement si nous voulons étendre ce principe à un plus grand nombre de bassins hydrographiques, comme l'exigeront la compétition toujours plus importante pour des ressources en eau toujours plus rares et les nouveaux défis tels que le changement climatique auxquels nous serons confrontés dans la prochaine décennie. »

« Nous assistons, ces dernières années, à une inquiétante tendance qui fait en sorte que l'on privilégie les expédients politiques au détriment des solutions techniquement plus valables offertes par la CIM. Le projet de décharge du lac Devils et celui de l'approvisionnement en eau de la Red River Valley sont deux exemples récents de cette approche, » fait remarquer Norm Brandson, ancien sous-ministre au ministère de la Gestion des ressources hydrauliques du Manitoba. « À défaut de redonner au Traité des eaux limitrophes et à la CMI leur crédibilité à résoudre les litiges concernant les eaux limitrophes, nous compromettrons sérieusement l'intégrité des écosystèmes que se partagent le Canada et les États-Unis, au détriment de ces deux pays. »

Pour Marc Hudon, directeur du programme Saint-Laurent/Grands-Lacs de Nature Québec, « L'une des chances sur lesquelles les gouvernements devraient miser consisterait à s'inspirer des réussites antérieures de la CMI dans sa gestion des Grands Lacs pour renégocier l'*Accord relatif à la qualité des eaux dans les Grands Lacs*, développer des mécanismes modernes de collaboration pour les Provinces et États et en profiter pour trouver des façons de mieux coordonner les programmes sur la qualité de l'eau du bassin en amont des Grands Lacs et du bassin en aval du Saint-Laurent. ». Concernant la question de l'eau provenant des territoires autochtones, Merrell-Ann Phare, directrice générale du Centre autochtone de ressources environnementales a par ailleurs signalé que « la CMI est très bien positionnée pour se pencher sur des questions de plus en plus complexes telles que la conciliation des intérêts, des droits et des aspirations des Premières nations, des Métis et des populations autochtones en ce qui a trait aux litiges concernant les eaux limitrophes. »

Dans un rapport intitulé *Au courant : Plan d'action fédéral pour l'eau douce* réalisé en 2007, plusieurs membres de FLOW incitaient le gouvernement fédéral à « collaborer avec nos homologues américains pour conférer à la CMI les capacités financières, techniques et de dotation requises pour faire face aux nouveaux défis. » Le même rapport révélait par ailleurs qu'une diminution importante des ressources allouées aux sciences de l'eau à l'échelon national avait, ces dernières années, compromis la capacité de soutenir adéquatement les activités de la CMI et, plus généralement, d'assurer la protection des plans d'eau nationaux.

Le forum FLOW presse le gouvernement de respecter son engagement à développer une nouvelle stratégie pour l'eau et ainsi d'assurer que l'important travail effectué par la Commission mixte internationale soit reconnu à sa juste valeur.

- 30 -

Informations :

Nancy Goucher, coordonnatrice du programme FLOW, nancy@flowcanada.org, 647-891-0338
Mylène Bergeron, Nature Québec, (418)931-1131

Les 10 meilleures raisons de célébrer la CMI

1. Elle met en application des protocoles bien établis et qui ont fait leurs preuves dans l'identification et la gestion des questions relatives à l'eau touchant les deux pays.
2. Elle constitue notre plus précieuse réserve d'expériences et de connaissances sur les relations transfrontalières et la résolution des litiges en matière de ressources en eau.
3. Elle est un mécanisme axé sur le consensus, voué à la résolution des conflits et doté de dispositions permettant de faire le suivi des résultats et de mettre à jour les solutions apportées afin de s'assurer que les problèmes ont été durablement résolus.
4. C'est une institution dont l'indépendance lui permet d'évoluer au fil du temps.
5. Elle élève dans les deux pays les enjeux relatifs à l'eau aux échelons politiques supérieurs de telle sorte que les stratégies qui en découlent permettent d'aller au-delà des intérêts locaux dans le respect des juridictions des États et Provinces
6. Elle contribue à une prise de conscience de l'interdépendance des ressources en eau du continent, laquelle conduit à l'amélioration constante des méthodes de gestion de l'eau.
7. Son siècle de succès sans précédent dans la gestion proactive des questions liées aux plans d'eau partagés entre le Canada et les États-Unis a annoncé les réussites sur le plan diplomatique et les progrès dans les politiques gouvernementales qui ont eu cours dans les autres secteurs où les deux pays partagent les mêmes intérêts politiques et économiques.
8. Elle constitue pour le reste du monde un modèle des bonnes relations en matière d'eau transfrontalière qui peuvent se tisser entre des voisins riverains.
9. Elle représente un exemple durable d'une pratique concrète de gouvernance écologique : elle se préoccupe de la fonction écologique en l'intégrant à la gestion de l'eau et aux limites écologiques qu'elle comporte, telles que les bassins hydrographiques.
10. De pareils exemples de réussite ont beaucoup à nous apprendre au moment où nous devons chercher à améliorer nos institutions et nos cadres juridiques de façon à répondre aux nouveaux défis socioécologiques du 21^e siècle.